

SÉANCE ORDINAIRE  
06 AVRIL 2010 À 19H30

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT  
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le mardi 06 avril 2010 à 19H30.

La séance est présidée par Monsieur Donald Malenfant, Maire. Sont aussi présents les Conseillers suivants : Messieurs Serge Malenfant, Yves Bilodeau et Jacques Gaulin.

Madame Lise Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale, et M. Marien Canuel, Inspecteur municipal, sont également présents.

Absents : M. Gérard Ouellet, M. Roch Couture et Madame Geneviève Leblanc.

#### **83-04-2010 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en reportant le point 19 « Nomination d'un conseiller responsable de la médiation » et en ajoutant le point « Route Wallace » en divers. Le point divers demeure ouvert.

#### **84-04-2010 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 MARS 2010**

Il est proposé par M. Serge Malenfant, appuyé de M. Yves Bilodeau, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

#### **85-04-2010 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2010**

Il est proposé par M. Jacques Gaulin, appuyé de M. Serge Malenfant, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2010 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

#### **86-04-2010 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES (9 421.14\$)**

Il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes fournisseurs et d'autoriser le paiement des comptes qui y sont inscrits à même les postes budgétaires prévus à cette fin pour un montant de 9 421.14\$.

#### **CORRESPONDANCE**

**Chantale Lavoie, Préfète de la Matapédia** : Projet de parc éolien communautaire - Partenariat MRC et Hydroméga Services inc. – Rencontres d'information

**MRC de la Matapédia** : Intention de la MRC Matapédia concernant l'exploitation d'une entreprise de production d'énergie, Parc éolien communautaire en partenariat avec Hydroméga Services inc.

**MRC de la Matapédia** : Résolution CM 2010-029 concernant l'adoption du règlement no 2010-02 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 01-2007

**La Commission municipale** : Dépliant d'information sur le service de médiation et d'arbitrage.

**La Coalition des Sans-Chemises du Bas-St-Laurent** : Demande d'appui.

**Corporation Fenêtre Lac Matapédia** : Val-O-Vent 2010 – remerciements.

**Municipalité de Sayabec** : copies des projets de règlements 2010-09, 2010-10, 2010-11 et 2010-12.

**Louise Bernier et René-Jean Thibault** : paiement du compte de taxes pour le lot C13R03L338-P.

**Fédération Québécoise des Municipalités** : Élections scolaires et municipales simultanées : Le DGE confirme les appréhensions de la FQM.

**Camp Sable Chaud** : demande d'aide financière.

**Mme Geneviève Leblanc** : Démission.

#### **87-04-2010 REMERCIEMENTS MME GENEVIÈVE LEBLANC**

Il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'offrir à Mme Geneviève Leblanc nos remerciements pour les bons et loyaux services rendus à la Municipalité au cours des 4 dernières années. Merci pour ton implication dans la communauté.

### **POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL**

#### **Loisirs et tourisme: Le Maire**

M. Malenfant informe l'Assemblée des résultats du déjeuner relance des loisirs. La somme de 795.51\$ a été amassée et sera remise ultérieurement au nouveau comité des loisirs.

#### **Dossier éolien : Donald Malenfant**

Hydro-Méga est actuellement en négociation avec les propriétaires de lots pour établir le montant des redevances qui leur seront versées si le projet éolien se concrétise. La suite du dossier dépend, entre autre, des résultats de ces négociations.

#### **88-04-2010 AUTORISATION PAIEMENT FACTURES DIVERSES**

Il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures diverses telles que décrites ci-après à même les postes budgétaires qui y sont inscrits. Pour les factures dont les postes budgétaires sont dépassés, la secrétaire trésorière est autorisée à faire les virements budgétaires appropriés à partir du fond général.

	<i>Description</i>	<i>Coût (\$)</i>	<i>Poste Budg.</i>
	<b>Factures générales</b>		
1	Donald Malenfant, (BPR à Riki/Amqui Rte verte)	71.40	211 000 310
2	Yves Bilodeau (Rencontre ambassadeur,salle comm)	72.70	211 000 310
3	Rock Couture (frais de déplacement)	33.64	211 000 310
4	Électro-informatque VIP	214.42	-270 230 526
5	Électro-informatque VIP (antivirus ordinateur bibli)	56.38	-270 230 526
6	Mallette (vérification camping)	1 580.25	-213 000 413
7	Mallette (vérification municipalité)	6 930.53	213 000 413
8	Sureté du Québec	55 841.00	221 000 431
9	Cain Casgrain Wells, avocats	45.15	221 000 412
10	GP (partie non commanditée déjeuner)	357.07	270 100 610
11	Hydro-Québec (relocalisation lumières St-Gérard)	162.54	234 000 524
	<b>Total factures à autoriser mars 2010</b>	<b>65 365.08</b>	

#### **89-04-2010 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M. YVON BLOUIN**

**Considérant que** M. Yvon Blouin désire agrandir un bâtiment animal existant et souhaite obtenir l'autorisation de recouvrir l'agrandissement projeté avec une toile de couleur blanche malgré que les articles 6.6.1 et 6.6.2 du règlement de zonage 03-2002 de la Municipalité de Val-Brillant interdisent ce type de revêtement extérieur;

**Considérant que** le CCU croit que ce type de revêtement est indiqué pour des bâtiments agricoles et donne un aspect visuel très acceptable et par conséquent recommande au conseil municipal d'acquiescer à la demande de M. Blouin;

**Considérant que** la présente demande a fait l'objet d'une publication tel que prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande ;

**En conséquence** il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu d'acquiescer à la demande de M. Yvon Blouin.

#### **90-04-2010 AVIS DE MOTION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE NOTRE-DAME**

Avis de motion est par la présente donné par M. Serge Malenfant à l'effet qu'un règlement portant le numéro 04-2010 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Ce règlement amendera l'annexe A du règlement 07-99 portant sur les stationnements. Le règlement aura pour objectif d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Notre-Dame aux abords de l'École Val-Brillant pour régler une problématique liée à la circulation sécuritaire des autobus et des véhicules dans le secteur. Le présent avis de motion remplace l'avis de motion portant le numéro de résolution 79-03-2010, ce dernier comportant une erreur de désignation de la rue concernée.

**91-04-2010 AVIS DE MOTION / ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-2010 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 01-2001 CONCERNANT LA NOMINATION DE LA ROUTE 132**

Avis de motion est par la présente donné par M. Yves Bilodeau à l'effet qu'un règlement portant le numéro 06-2010 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement aura comme objet d'abroger le règlement 01-2001 concernant la Nomination de la route 132.

**92-04-2010 ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT 01-2010 CONCERNANT LES TARIFS MUNICIPAUX**

**RÈGLEMENT 05-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-2010 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2010 AINSI QUE LES TAUX UNITAIRES DE BASE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE DÉNEIGEMENT ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET POUR FIXER LES COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES ET LES AUTRES TARIFS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Val-Brillant a adopté, le 11 janvier 2010, le règlement 01-2010 afin de fixer les différents tarifs municipaux;

**ATTENDU** que le conseil souhaite ajouter un article audit règlement pour permettre à la Municipalité de percevoir des frais de 25\$ aux contribuables qui font des chèques sans provision à la Municipalité et d'assimiler ces frais aux comptes de taxes des contribuables concernés;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Roch Couture, lors de la séance ordinaire du Conseil le 11 mars 2010;

**En conséquence**, il est proposé par M. Serge Malenfant et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le no 05-2010 soit et est adopté, ordonnant et décrétant ce qui suit:

**ARTICLE 1.**

Le présent règlement amende le règlement 01-2010.

**ARTICLE 2.**

L'article suivant est ajouté à la suite de l'article 11 du règlement 01-2010 :

« ARTICLE 11.1 Afin de pourvoir aux dépenses administratives encourues par le retour par l'institution financière d'effets sans provision émis à la Municipalité de Val-Brillant en guise de paiement pour des sommes à payer par des contribuables, entreprises ou toute autre entité, une somme de 25\$ sera facturée à l'émetteur de l'effet sans provision. Si l'émetteur est un propriétaire foncier, ladite somme sera facturée en compte complémentaire à son compte de taxe foncière et intégrer à ce dernier au même titre que tous les autres tarifs municipaux. »

**ARTICLE 3.**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi, soit le jour de sa publication.

ADOPTÉ CE 06 AVRIL 2010

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

\_\_\_\_\_ MAIRE

\_\_\_\_\_ SEC.-TRES.

**93-04-2010 PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2010**

Il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'autoriser la programmation des travaux de voirie pour 2010 résumé ci-après. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront pris à même les postes 521 et 524 de la voirie, postes prévus à cet effet, pour un maximum des coûts totaux de 80 000\$. L'inspecteur est également autorisé à faire effectuer le lignage de rues pour un montant d'environ 1 600\$.

Entretien général (*Balayage des rues, Pose abat poussière, Nivelage et fauchage des rangs, Réparation asphalte, Correction printemps*), 20 000\$;  
Pavage et terrassement de la rue St-Gérard, 13 600\$;  
Transition de ponceau route Bélanger, 5 000\$;  
Rechargement plus ou moins 160M Route St-Amand, 5 500\$;  
Nivelage et entretien des accotements Route Val-D'Irène, 1 000\$;  
Rechargement de la fondation sur 60M Rang 2 Est (près de résidence M. Bérubé), 3 000\$;  
Structure de chaussée phase 1 Rang 2 Est (secteur près de M. Lavoie), 20 000\$  
Débroussaillage et rechargement Route Fournier, 2 700\$;

#### **94-04-2010 SOUMISSION POUR TONTE DES PELOUSES / ADJUDICATION DU CONTRAT**

**Considérant que** la Municipalité a procédé à un appel d'offre pour la tonte des pelouses de la Municipalité et de la Fabrique;

**Considérant que** la seule soumission reçue est celle de « Les entreprises Jimmy Bouillon » au montant de 9 800\$ plus les taxes;

**En conséquence** il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu d'octroyer le contrat à « Les entreprises Jimmy Bouillon » au montant de 9 800\$ plus les taxes et d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer le contrat avec l'Entrepreneur pour et au nom de la Municipalité.

#### **95-04-2010 LOCATION DU GARAGE MUNICIPAL RANG 2 / COÛT DU LOYER**

**Considérant que** le contrat des entreprises CF Chicoine prend fin le 30 avril prochain et que celui du nouvel entrepreneur en déneigement ne débutera pas avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010;

**Considérant que** M. Chicoine souhaite louer le garage pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2010;

**Considérant que** le loyer du garage n'a pas été indexé depuis de nombreuses années et que le conseil juge qu'il y a lieu de réviser le tarif actuel;

**En conséquence** il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu ce qui suit :

- 1 La Municipalité accepte de louer le garage à M. François Chicoine pour la période demandée au coût de 500\$ par mois;
- 2 Le tarif de location convenu n'inclut pas l'électricité et le chauffage de la bâtisse;
- 3 L'utilisation du terrain pour des fins autre que l'accès au garage est exclue de la présente entente.

#### **96-04-2010 EAUX USÉES / PROPOSITION D'HONORAIRES BPR**

**Considérant que** dans une lettre datée du 22 octobre 2009 adressée à Mme Anick Tremblay, analyste du dossier d'assainissement des eaux usées pour Val-Brillant au MAMROT, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) faisait état des objectifs environnementaux de rejet (OER) qui devront être respectés par les nouvelles installations d'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Val-Brillant;

**Considérant que** ces nouveaux paramètres exigent une révision du dossier préliminaire présenté au MAMROT par la firme BPR;

**Considérant que** BPR a fait parvenir une offre de service à la Municipalité pour effectuer les modifications au dossier exigées pour le respect de ces normes;

**Considérant que** ces travaux sont inévitables et devraient être la dernière étape avant que la Municipalité ne reçoive la décision du Ministre pour sa demande d'aide financière dans ce projet;

**En conséquence** il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de BPR au coût de 7 300\$ incluant les dépenses et excluant les taxes pour la révision du projet d'assainissement des eaux usées en fonction des nouveaux OER du MDDEP. Le conseil demande à BPR de faire preuve de diligence dans le traitement du dossier de façon à être en mesure de présenter le dossier révisé au MAMROT et au MDDEP dès le début du mois de mai 2010.

#### **97-04-2010 PLAN D'INTERVENTION / MANDAT AU SERVICE DU GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

**Considérant que** pour obtenir les aides financières en lien avec la taxe d'accise, la municipalité doit avoir un plan d'intervention à jour désignant ses travaux prioritaires;

**En conséquence** il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu de mandater le service du génie de la MRC pour la mise à jour du plan d'intervention. Les crédits nécessaires à la présente seront pris à même le fond général.

**98-04-2010 RÉALISATION D'UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS / OFFRE DE SERVICE « SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC »**

Pour faire suite à la résolution 79-03-2010 visant de permettre un usage conditionnel dans la zone 46R, le service d'aménagement de la MRC a fait parvenir un échéancier des travaux et une proposition d'honoraire à la Municipalité au montant de 1 569.20\$. Il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la MRC. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce mandat seront pris à même le fond général.

**99-04-2010 RÉFECTION DE LA TOITURE DE MARINA / AUTORISATION DE TRAVAUX**

**Considérant** qu'en 2009, la municipalité a procédé à un appel d'offres visant la construction d'une terrasse et la réfection de la toiture de la bâtisse de la marina;  
**Considérant que** la réfection de la toiture n'a pu être réalisée en 2009 et que l'entrepreneur, M. Benoît D'Amours, a accepté d'exécuter les travaux cette année au prix convenu en 2009;  
**Considérant que** le devis de 2009 prévoyait que la Municipalité fournissait un conteneur pour les vieux matériaux, et par conséquent l'Entrepreneur ne prendra pas en charge cette partie des travaux;  
**En conséquence** il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu d'autoriser les travaux de réfection de la toiture de la marina au prix prévu dans la soumission de 2009 soit 5 160\$ plus les taxes. Le Maire s'occupera de fournir une remorque pour les débris de la vieille toiture et de rendre le tout à l'écosyste.

**100-04-2010 TERRAIN DE JEUX MUNICIPAL / OFFRE D'EMPLOI**

Il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire paraître une offre d'emploi pour le terrain de jeux 2010. Les 2 postes proposés seront de 20 heures par semaine pendant 7 semaines à raison d'un salaire horaire de 10.00\$ pour le chef moniteur et de 9.50\$ pour l'autre moniteur. Les personnes intéressées seront avisées de la possibilité que le terrain de jeux soit pris en charge par CFLM, auquel cas ils auraient plus d'heures.

**101-04-2010 CONDOLÉANCES FAMILLES NANCY GAGNÉ ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-THARCISIUS**

La Municipalité de Val-Brillant a appris la triste nouvelle du décès de Mme Nancy Gagné, directrice générale de la Municipalité de Saint-Tharcisius. Conscient de la grande perte qu'a occasionnée le départ de Mme Gagné pour ses proches, mais aussi pour le conseil municipal et l'ensemble de la Municipalité de Saint-Tharcisius, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu que la Municipalité de Val-Brillant offre ses plus sincères condoléances à la famille de Mme Gagné et à la Municipalité de Saint-Tharcisius.

**102-04-2010 URLS / ADHÉSION 2010-2011**

Considérant les services et le soutien offerts par l'URSL à ses municipalités membres, il est proposé par M. Yves Bilodeau et unanimement résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'URLS pour l'année 2010-2011 au coût de 150.00\$.

**103-04-2010 RÉDUCTION DE LA VITESSE ROUTE WALLACE / AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par M. Yves Bilodeau à l'effet qu'un règlement portant le numéro 07-2010 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement aura comme principale objectif de réduire la limite de vitesse sur certains tronçons de chemins municipaux.

**104-04-2010 LA COALITION DES SANS-CHEMISES DU BAS-ST-LAURENT / DEMANDE D'APPUI**

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signé au nom de la Municipalité de Val-Brillant une lettre appuyant les

revendications de la Coalition des Sans-Chemises. Les revendications visent l'amélioration de la condition des chômeurs en demandant la baisse du nombre d'heures de travail nécessaires pour l'obtention de prestation d'assurance emploi et l'augmentation du nombre de semaines de prestation pour les travailleurs saisonniers.

**105-04-2010 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS ET BÉNÉVOLES DU VAL-O-VENT 2010**

Il est proposé par M. Serge Malenfant et unanimement résolu de faire une motion spéciale de félicitations aux membres du comité organisateur du Val-O-Vent 2010 ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui ont participé à la tâche. Félicitation à toute l'équipe pour la qualité de l'organisation et la belle visibilité générée par la tenue du tout premier Val-O-Vent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h20.

**106-04-2010 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu de lever l'Assemblée à 20h38.

**MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

\_\_\_\_\_ **MAIRE**

\_\_\_\_\_ **SEC.-TRES.**